

ASSEMBLEE GENERALE
du mercredi 27 juin 2024
à la salle de conférence du 5ème étage

PROCES-VERBAL No 85

Ordre du jour

1. Procès-verbal n° 84 du 29 juin 2023
L'Administration propose l'approbation de ce procès-verbal.
2. Présentation et approbation du rapport d'activité 2023
L'Administration propose d'approuver le rapport d'activité 2023.
3. Présentation des comptes annuels 2023
4. Présentation du rapport de l'organe de révision
5. Approbation des comptes annuels 2023
L'Administration propose d'approuver les comptes de l'exercice 2023.
6. Décharge aux organes
L'Administration propose de donner décharges aux membres de l'Administration et à la Direction.
7. Taux de cotisation et des allocations
L'Administration a décidé d'abaisser le taux des cotisations de 1.6 % à 1.5 % de la masse salariale et sur les revenus des indépendants pour 2024 et propose de verser les allocations sans changement en 2024.
8. Budget 2024
L'Administration propose d'approuver le budget 2024.
9. Nominations statutaires
L'Administration propose :
 - le renouvellement du mandat de membre de l'Administration pour une période de 3 ans de M. Claude Burgdorfer.
 - le renouvellement du mandat de la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA comme organe de révision pour l'exercice 2024.
10. Divers

Présidence	: Mme Béatrice Haeny
Présents	: 1 secrétaire/scrutateur (Directeur) 6 membres de l'Administration (dont la Présidente)
Excusé(s)	: 2 membres de l'Administration
Votes par correspondance	: 402 membres de CINALFA

Préambule

L'Administration de CINALFA a décidé, lors de sa séance du 30 mai 2024, de tenir l'Assemblée générale de CINALFA 2024 sur les sujets à l'ordre du jour sans la participation présente de nos sociétaires et en recourant au vote par correspondance. Les résultats de la carte de vote et d'élection sont dépouillés en présence de la présidente, des autres membres de l'Administration et du secrétaire, qui agit comme scrutateur.

Mme Haeny ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'Administration qui participent à cette nouvelle Assemblée générale.

La présidente constate que cette 85^{ème} Assemblée générale a été convoquée, conformément aux statuts, le 5 juin 2024. Elle peut donc valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour qui mentionne les propositions de l'Administration. Cet ordre du jour n'a pas suscité de modification ou d'adjonction de la part des membres.

Mme Haeny rappelle qu'une seule voix est allouée par membre inscrit dont la carte de vote et d'élection a été complétée et retournée jusqu'à ce jour à CINALFA.

1. Procès-verbal n° 84 du 29 juin 2023

Mme Haeny signale que le procès-verbal n° 84 du 29 juin 2023 mis à disposition sur le site internet de la caisse CINALFA, n'a fait l'objet d'aucune remarque. Cette version est adoptée par les membres avec 367 votes, contre 1 refus, 34 abstentions et avec les remerciements d'usage.

2. Présentation et approbation du rapport d'activité 2023

Le rapport d'activité préparé par M. Casali a été mis à disposition sur le site internet de la caisse CINALFA.

Généralités

Dès le 1er janvier 2023, l'application de l'ordonnance sur les mesures en cas de perte de gain en lien avec la pandémie de COVID-19 qui est entrée en vigueur avec effet rétroactif au 17 mars 2020, a pris fin. Malgré les craintes, aucun essoufflement économique n'a été constaté suite à cette crise sanitaire. Ainsi l'exercice 2023 de CINALFA a encore confirmé la tendance des exercices précédents et se clôture par un bénéfice de CHF 290'943.32.

Pourtant, en 2023 le taux de cotisation a été abaissé de 1.8% à 1.6% de la masse salariale et des revenus soumis à l'AVS des indépendants engendrant une baisse de l'encaissement des cotisations de 13.5%. Parallèlement, le versement des allocations servies a diminué de 0.1%. Ainsi, le compte de compensation présente un excédent de dépenses de CHF 291'000.-, contre un budget déficitaire de CHF 830'000.-.

L'Administration s'est réunie à cinq reprises en 2023 (16 mars, 11 mai, 29 juin, 19 octobre et 30 novembre). Les principaux objets sur lesquels elle s'est penchée sont :

- Comptes 2023 et situation financière de la caisse durant l'année
- Situation du parc immobilier
- Entrevue avec la cheffe du département du DECS Madame F. Nater
- Taux de cotisation
- Préparation de l'assemblée générale
- Polices d'assurances
- Situation de la surcompensation intégrale (motion déposée par Isidor Baumann)
- Nouvelle loi fédérale sur la protection des données (nLPD)

Chiffres et statistiques 2023

Au 31 décembre 2023, CINALFA comptait 1'846 entreprises et 588 indépendants affiliés, qui nous annonçaient 7'003 salariés et 76 indépendants bénéficiaires d'allocations familiales. Cela représente 13'193 enfants répartis entre 9'216 enfants de salariés et 92 enfants d'indépendants pour des allocations de base, et, respectivement 3'518 et 58 en formation professionnelle. La caisse a encore versé 309 allocations de naissance à des salariés, respectivement aucune aux indépendants.

Immeubles

Il n'y a eu aucun mouvement du parc immobilier en 2023. CINALFA reste propriétaire de sept objets répartis entre le haut et le bas du canton.

A Perrelet 11 à Marin, la rénovation entière d'un appartement de 4 pièces a coûté plus de CHF 46'500.-.

Gérance immobilière

L'ensemble du patrimoine immobilier de CINALFA est géré avec sérieux par la régie Muller & Christe SA.

Titres

La valeur du portefeuille titres s'élève à fin 2023 à CHF 2'305'321.50 principalement constitué d'actions suisses du SMI.

La réserve de fluctuation de valeur se monte toujours à CHF 1 million.

Recours et litiges

Cinq oppositions ont été formées contre nos décisions au cours de l'année. Elles concernaient une demande de remise de l'obligation de restituer des allocations familiales versées à tort et trois cas de versement des allocations familiales ou des différentiels en mains de la mère des enfants.

Tous les autres dossiers ont été traités à satisfaction par la caisse.

Réunion annuelle avec la cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale

Le 26 octobre 2023 a eu lieu la rencontre annuelle entre la cheffe du département du DECS Madame F. Nater et les caisses d'allocations familiales du canton. En substance, il a été discuté de ce qui suit :

1. L'organe de surveillance a fait part de sa nouvelle structure avec un nouveau gestionnaire en charge de la surveillance, mais également de ses remarques quant aux frais administratifs des différents fonds, ainsi que des attestations des organes de révision à remettre. D'autre part, les problématiques liées à la fusion des fonds FFPP et FFD en un fonds unique ont été soulevées. Cette fusion devra être avalisée par le Grand Conseil en 2024.
2. La cheffe du département, Madame F. Nater, a informé les caisses qu'il n'y aura pas de changement de montant des allocations familiales versées en 2024.
3. Le constat que malgré l'avis du Conseil fédéral, il y a un fort risque à ce que les cantons soient appelés à introduire une compensation intégrale des charges en matière de financement des allocations familiales. Le projet, qui résultait d'une motion de l'ancien sénateur Isidor Baumann, avait en effet été enterré en 2021 par le gouvernement au vu des résultats très mitigés en consultation. Mais le Parlement a refusé de le classer, obligeant le gouvernement à légiférer.

Autres cantons

En résumé, quatre cantons ont augmenté les montants servis alors que neuf cantons ont décidé d'abaisser leur taux de cotisation durant l'année 2023.

Plus en détail, les cantons de Zurich, Glaris, Schaffhouse, Grisons, Tessin, Vaud, Valais et de Genève ont diminué respectivement leur taux de cotisation sur les masses salariales de 1.12% à 1.08%, de 1.5% à 1.4%, de 1.4% à 1.3%, de 1.65% à 1.6%, de 1.95% à 1.85%, de 2.58% à 2.48%, de 2.519% à 2.499% et de 2.4% à 2.34%.

D'autre part, les cantons de Lucerne, Grisons, Valais et de Genève ont augmenté leurs allocations pour enfant et de formation de CHF 10.- à CHF 30.- et même de CHF 73.- pour les allocations de naissance et d'adoption en terres genevoises. S'agissant des autres cantons, il n'y a pas eu de changement de montants d'allocations servies ni de modification légale importante.

Le taux de cotisations prélevées sur les revenus des indépendants est, dans quasiment tous les cantons, identique à celui prélevé sur les salaires (sauf dans six cantons : Uri, Appenzell intérieur, St-Gall, Tessin, Vaud et Valais). CINALFA a également adopté la pratique du taux unique. Les cantons d'Uri, St-Gall et Valais ont par ailleurs revu à la hausse leur taux de cotisations prélevées sur les revenus des indépendants alors que Zurich, Glaris, Grisons et Genève l'ont quelque peu diminué.

Neuchâtel fait toujours partie des neuf cantons suisses qui versent des allocations de naissance ou d'accueil.

Fédéral

Contre l'avis du Conseil fédéral, les cantons qui ne connaissent pas une compensation intégrale des charges pour les allocations risquent de devoir l'appliquer d'ici au plus tôt 2027.

Bilatérales

En termes qualitatifs, les attestations 2022 remises par les CAF françaises en 2023 n'ont pas fait preuve de problèmes.

Conclusion

Pour conclure, M. Casali remercie tous les membres de l'Administration, ainsi que toutes les collaboratrices de CINALFA pour leur travail effectué durant l'année passée.

Nous souhaitons relever l'engagement des personnes en charge des dossiers d'allocations familiales qui servent au mieux nos affiliés, employeurs, indépendants et allocataires et agissent de manière professionnelle en toutes circonstances.

Aucune remarque ou question n'a été émise à propos de ce rapport d'activité qui est adopté par les membres avec 373 votes, contre 1 refus et 28 abstentions.

3. Présentation des comptes annuels 2023

Le 7 juin 2024, les comptes 2023 étaient à disposition sur le site internet de la caisse CINALFA, précédés par le rapport de l'organe de révision et accompagné d'un projet du budget 2024.

Les comptes 2024 ont été approuvés par l'Administration et révisés par la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA. En résumé, l'exercice comptable 2023 boucle avec un bénéfice de CHF 290'943.32 :

- Le bilan présente au 31.12.2023 des totaux d'actifs et passifs égaux à hauteur de CHF 25'537'549.16
- Les recettes du compte de compensation se sont élevées à CHF 30'204'071.75 les dépenses à CHF 30'495'560.87, soit un excédent de dépenses de CHF -291'488.92
- Les produits nets de placements se sont montés à CHF 208'933.84 et les produits nets des immeubles à CHF 740'131.- avec une attribution de CHF 200'000.- à la provision pour rénovation d'immeubles
- Les salaires et frais généraux se sont élevés à CHF 787'834.15 contre un budget de CHF 813'000.-
- Les contributions aux frais administratifs se sont montés à CHF 421'201.55.

4. Présentation du rapport de l'organe de révision

Le rapport de révision, également accessible sur le site internet de la caisse CINALFA, conclut à l'adoption sans réserve des comptes 2023 par la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA.

5. Approbation des comptes annuels 2023

Les comptes 2023 que l'Administration propose d'approuver sont acceptés par les membres avec 377 suffrages, contre 1 refus et 24 abstentions.

6. Décharge aux organes

La décharge aux organes que l'Administration propose de donner aux membres de l'Administration et à la Direction, est approuvée par les membres avec 371 suffrages, contre 3 refus et 28 absents.

7. Taux de cotisation et des allocations

L'Administration a décidé d'abaisser le taux de contribution de 1.6 % à 1.5 % de la masse salariale et sur les revenus des indépendants pour 2024 et sa proposition de verser les allocations sans changement pour 2024, est acceptée par les membres avec 372 suffrages, contre 6 refus et 24 absentions.

8. Budget 2024

Le projet du budget 2024 que l'Administration propose de valider est accepté par les membres avec 368 suffrages, contre 1 refus et 33 absentions.

9. Nominations statutaires

La première proposition de l'Administration de renouveler le mandat de membre de l'Administration pour une période de 3 ans de M. Claude Burgdorfer est acceptée par les membres avec 362 suffrages, contre 4 refus et 36 abstentions. Ensuite, la seconde proposition de l'Administration de renouveler mandat de la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA comme organe de révision pour l'exercice 2024 est également acceptée par les membres avec 340 suffrages, contre 8 refus et 54 abstentions

10. Divers

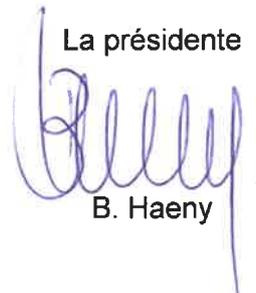
Il a été donné lecture des différents points soumis par les membres et des réponses qui y ont apportées par la Direction.

Mme Haeny remercie chaleureusement la Direction et les collaboratrices de CINALFA de l'excellent travail fourni durant l'année.

Comme il n'y a pas d'autres divers, l'Assemblée générale est levée à 11h25.

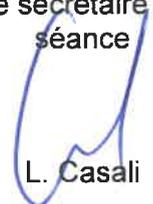
CINALFA

La présidente



B. Haeny

Le secrétaire de
séance



L. Casali